



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 12 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RESERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Les nouvelles de l'étranger peuvent se résumer en quelques mots.

Confirmation, par la *Gazetta d'Italia*, de l'insuccès, à Florence, de la candidature du duc de Gênes.

Ajournement des Cortès espagnoles jusqu'à convocation ultérieure. Crise ministérielle. Agitation et inquiétude dans les hautes sphères du pouvoir.

Les unionistes reviendront-ils aux affaires, dans la personne de MM. Topete, Silvela et Gomez de la Serna? Les uns disent oui, les autres non. *El Imparcial* prétend qu'il est fortement question de maintenir tel quel le cabinet actuel, par suite du refus des unionistes d'entrer au ministère. Il constate les difficultés que rencontrerait la formation d'un ministère de conciliation.

Retour des bruits de candidature du duc de Montpensier. *L'Irurac Bat* a lancé même le nom du comte de Paris. Au milieu de tous ces tâtonnements : des agitations républicaines, des velléités bourbonniennes, et M. Salustiano de Olozaga, qui conseille d'ajourner le choix du monarque.

Bien perspicace, assurément, celui qui verrait clair dans les affaires espagnoles.

Pas de nouvelles d'Autriche ; mais le bruit d'une réconciliation dans le sein du ministère cisleithan et du retrait de la démission des ministres. La crise ministérielle se serait donc terminée à Vienne par un accord parfait.

On écrit de la frontière polonaise à la *Gazette d'Augsbourg* que l'agitation révolutionnaire a pris en Russie des développements considérables. Elle s'étendrait, assure-t-on, sur le pays tout entier, et aurait pour but d'abolir la propriété privée et de créer une organisation communiste. M. Bakounine serait le chef suprême de ce mouvement socialiste.

Une explosion générale devait avoir lieu au mois de mars prochain, jour où expirerait le dernier délai concédé aux paysans pour se libérer envers les propriétaires, dont on leur a cédé partiellement les terres.

Or, les paysans arriérés étant extrêmement nombreux et se trouvant menacés de perdre les champs qu'ils cultivent, on comptait sur un soulèvement formidable.

La découverte du complot a fait échouer ce plan, organisé de longue main et avec une grande habileté.

Des nouvelles du Maroc parlent de l'excitation croissante qui règne parmi les Kabyles limitrophes des possessions espagnoles, et de l'esprit hostile qui fermente contre les Espagnols dans l'empire marocain. La *Iberia* a appelé sur ces faits l'attention du gouvernement espagnol.

On écrit de Rome, le 5 janvier :

« On fait de grands préparatifs pour la fête des Rois ; des sermons seront prononcés dans les diverses langues, à la suite de la célébration des cérémonies, dans les différents rites, qui aura lieu à l'église Saint-André della Valle.

» Le premier sermon en français sera prêché,

demain jeudi 6 janvier, par le T. R. P. Freppe, doyen de Sainte-Geneviève et professeur de la Sorbonne. Puis, chaque jour, jusqu'au 16 successivement, par NN. SS. Jean-Baptiste Bertaud, évêque de Tulle; Louis Epivent, évêque d'Aire; Gaspard Mermillod, évêque de Hébron et de Genève; Géraud de Langalerie, évêque de Belley; François Roulet de La Boullerie, évêque de Carcassonne; Augustin David, évêque de Saint-Brieuc; Louis Pie, évêque de Poitiers; Léon Thomas, évêque de La Rochelle et Saintes; Ephrem-Marie Garrelon, évêque de Nemesi.

» Nous avons déjà dit que NN. SS. Mermillod et de Tulle ont prêché dernièrement une retraite au régiment de zouaves. Quelques évêques parmi lesquels NN. SS. de Poitiers, de Tulle, Manning, Mermillod, de La Rochelle et d'Orléans, auront des conférences qui commenceront le 9 janvier.

» Mgr Frascolla, évêque de Foggia, qui était arrivé à Rome déjà fort souffrant, est mort dans la nuit du 28. Pressentant que sa fin était proche, il l'avait mandé lui-même au pape, et Sa Sainteté était venue le voir et le bénir au couvent de Tordi Specchi. Mgr Frascolla avait soixante-huit ans.

» Le chanoine Molitor, de Spire, a été appelé à Rome par le saint-père; il remplira la fonction de théologien du pape au concile.

» On annonce le retour de S. Em. le cardinal Mathieu.

» Les dépouilles mortelles du cardinal Reischach ont été embarquées sur le paquebot le *Jérôme-Napoléon*, à destination de Rome, où doivent se faire les funérailles de Son Eminence.

» On commençait à s'inquiéter de la prolongation inaccoutumée du mauvais temps ; on avait des craintes sérieuses pour le Tibre, dont les eaux grossissaient dans une effrayante proportion, et l'on avait même ordonné des prières publiques pour la cessation de la pluie.

» Ces appréhensions sont aujourd'hui complètement écartées.

LA RETRAITE DE M. HAUSSMANN.

Voici les renseignements que donne le *Figaro*, au sujet de la retraite de M. Haussmann :

Lundi, dans la matinée, après la formalité préalable du serment prêté par chaque ministre entre les mains de l'Empereur, Sa Majesté prit la parole en ces termes :

« Messieurs, la première question que le conseil aura à étudier, et ensuite à résoudre, est relative à la situation de la ville de Paris.

» Le préfet actuel, M. Haussmann, se trouve réduit, par suite de l'ajournement de la loi pour l'emprunt du Crédit foncier, à des expédients dilatoires, onéreux et même compromettants. Les dix ans réservés comme première échéance de l'annexion de la banlieue sont écoulés, et il faut pourvoir, aux entrepôts, régler les dernières difficultés pendantes avec les tiers, en un mot procéder à une véritable liquidation d'une administration qui a duré dix-sept ans, et fait tant de choses grandes et utiles.

» M. Haussmann, qui m'a offert déjà deux fois sa démission dans le courant de 1869, me propose, aujourd'hui, de conserver ses fonc-

FEUILLETON.

65

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

DEUXIÈME PARTIE.

LE CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR.

(Suite.)

— C'est donc à nos intrépides soldats, continua Carrier, que s'adresse aujourd'hui cette ovation patriotique, et je somme les généraux ici présents de transmettre fidèlement à ces modestes héros l'hommage de notre admiration et de notre reconnaissance. Qu'ils n'oublient pas non plus que César est mort pour avoir affecté de se couvrir des insignes de la tyrannie ! Et s'ils ne veulent pas, comme lui, s'exposer à l'indignation des hommes libres, qu'ils se hâtent de fixer à la hampe de nos glorieux drapeaux ces couronnes civiques, que nous n'avons pas tressées pour leurs fronts !

Kléber, prenant au sérieux cette figure de rhétorique, s'imagina que, dans un moment de distraction, il s'était coiffé de sa couronne, il porta vivement la main à

sa tête et n'y rencontra que sa crinière de lion. Il se souvint alors que, ennuyé de tenir à la main l'insigne de la tyrannie, il l'avait plié en quatre et glissé dans sa poche.

— Où veut donc en venir cet animal-là ? demanda-t-il à Marceau.

— Souviens-toi, répondit celui-ci, des généraux accusés de trahison et guillotins : de Custine, de Biron, de Quélineau et de tant d'autres.

— Si c'est de ma tête que cet enragé a envie, je la lui ferai payer cher, il peut y compter.

Après avoir savouré les applaudissements des saucettes, Carrier se disposait à entamer la péroraison de sa harangue, quand une détonation prolongée, semblable au roulement d'un feu de bataillon, ébranla les vitraux de la vieille cathédrale. Un frisson de terreur courut dans toute l'assemblée. En moins d'une minute, les bruits les plus sinistres circulèrent de banc en banc ; les uns parlaient d'une révolte dans les prisons ; d'autres, plus ingénieux et plus poltrons, supposaient que les débris de l'armée royale, subitement ralliés, avaient envahi la ville et la mettaient à feu et à sang.

Sylla, après son entrée victorieuse à Rome, haranguait aussi le sénat, lorsque des cris d'agonie firent pâlir les pères conscrits sur leurs sièges. « Rassurez-vous, leur dit le directeur sans s'émoouvoir, ce sont quelques

mauvais sujets que mes soldats châtieront par mes ordres. » Carrier se rappelait son Plutarque, mais il l'exagéra. Sa façade crevait toujours de pléthore.

— Réjouissez-vous, citoyens ! s'écria-t-il ; le coup de tonnerre que nous venez d'entendre vous annonce l'extermination d'une horde de brigands. Trois cents Vendéens, faits prisonniers à Ancenis, expient sur la place du Département le crime d'avoir conspiré contre la République !

A ces cyniques paroles, les membres de la compagnie Marat répondirent par de sauvages acclamations. Mais les généraux républicains, ainsi que tous les officiers qui les entouraient, s'étaient levés frémissants d'indignation et de colère.

— Nantais, s'écria Marceau, l'action dont ce malheureux ose se vanter est une infâme trahison ! Trois cents royalistes, en effet, ont déposé les armes à Ancenis, mais volontairement, mais avant le combat, et sur la foi d'une amnistie qui leur garantissait la vie sauve. Cette amnistie, savez-vous qui l'avait décrétee ? C'est le représentant Carrier ! Voici la lettre qu'il m'avait adressée la veille, écrite et signée de sa main !

Un long murmure, étouffé par la terreur qu'excitaient les sanginaires agents du proconsul, accueillit cette courageuse protestation.

Carrier était blême de fureur.

— Citoyens, proféra-t-il en frappant du poing le rebord de la chaire, citoyens, vous entendez, et je prends acte ! Les voilà donc ces apôtres du modérantisme, ces Tartufes d'humanité, qui n'ont de pitié que pour les aristocrates ! Que l'on s'étonne maintenant qu'une misérable jacquerie ait coûté au pays tant de trésors, tant de larmes et tant de sang, lorsque ceux-là même qui avaient mission de l'étouffer pactisent avec la contre-révolution et encouragent la révolte !

Ce n'était pas sans raison que Marceau avait évoqué les fantômes de Custine, de Quélineau et de Biron. La furieuse invective de Carrier avait toute la portée d'un réquisitoire. Dans un temps où le soupçon était érigé en vertu patriotique, des griefs beaucoup moins sérieux, des accusations bien moins justifiées pouvaient jeter les têtes les plus glorieuses sous le couteau. Marceau pourtant dédaigna de répondre à cette odieuse philippique. Il empêcha même Kléber de répliquer. Et tous deux, le front haut, la lèvre méprisante, se levèrent en envisageant le proconsul d'un air de défi ; puis ils sortirent de la cathédrale, suivis de leurs états-majors.

Inquiets de ce qu'ils venaient de voir et d'entendre, ne sachant ce qu'ils devaient espérer ou craindre de ces dissensions, les Nantais se hâtèrent de rentrer dans leurs maisons. Carrier lui-même, entouré des sacristains de Marat, se dirigea précipitamment vers Richebourg. C'est

tions tout le temps nécessaire pour apurer ses comptes et garder, jusqu'à la fin, la responsabilité de ses actes.

« Il me paraît urgent de statuer sur cette solution, et, de toutes façons, une conférence dans laquelle le préfet de la Seine serait entendu par le conseil pourrait éclairer le débat utilement. »

Le conseil, après avoir religieusement écouté le souverain, se permit de ne pas partager son avis, et décida, séance tenante, que M. Haussmann serait remplacé sans retard.

Une lettre autographe de Napoléon III vint trouver le baron après son déjeuner et l'avertit de la détermination subite prise à son égard. Elle se terminait par des assurances cordiales d'affection et de gratitude pour les services rendus. D'un bout à l'autre, cette consolante épître était de la main de Sa Majesté.

Lecture faite du document, M. Haussmann envoya prévenir ses chefs de service et sa famille; il donna l'ordre de faire ses malles et il prit la plume à son tour.

Dans une page vraiment éloquente, que je regrette de ne pouvoir placer textuellement sous les yeux de nos lecteurs, M. Haussmann, après avoir rappelé à l'Empereur qu'un homme de son poil et de sa taille n'était pas le premier venu, lui disait à peu près ceci :

« ... Je refuse de donner ma démission, je ne veux pas avoir l'air d'échapper aux difficultés de la dernière heure. Je veux rendre mes comptes, liquider la dette de la Ville et sortir par la grande porte, en remettant à mon successeur mon administration en bon état.

« ... Je veux toute la responsabilité de ce que j'ai fait, c'est pourquoi je demande qu'on m'entende avant de prendre une résolution, dont je laisse toutes les conséquences à ceux qui l'auront adoptée si légèrement.

« Je prie en conséquence Votre Majesté d'empêcher qu'on fasse suivre mon nom au *Journal officiel* de la formule ordinaire, ni même qu'on mette que je fais valoir mes droits à la retraite.

« Je veux qu'on me relève de mes fonctions... »

On lit dans la France :

Le pouvoir parlementaire vient de s'affirmer par un acte qui aura un retentissement universel : en vertu d'un décret inséré au *Journal officiel*, le préfet de la Seine, M. Haussmann, a été relevé de ses fonctions.

Divers journaux ont raconté les incidents qui ont accompagné cette mesure considérable.

C'est l'Empereur qui, le premier, a soumis la question à l'examen du conseil. Sa Majesté, en faisant ressortir l'urgence d'une solution dans la situation présente de la ville de Paris, a demandé que le préfet eût le temps de régler ses comptes. Le conseil des ministres, contrai-

rement à la pensée exprimée par le chef de l'Etat, a été d'avis qu'il y avait lieu de pourvoir sans délai au remplacement de M. Haussmann.

L'Empereur, en souverain constitutionnel, a souscrit à cette décision. Quels que pussent être ses sentiments personnels, il n'a pas hésité à se séparer de l'homme qui a été l'instrument de l'une des plus grandes choses de ce règne.

M. Haussmann a refusé de donner sa démission. Il a voulu être frappé directement. Sa lettre à l'Empereur, dont nous donnons un extrait, est empreinte d'un sentiment énergique de dignité et de fierté. Il était évident que, dans ce conflit du pouvoir personnel, représenté par M. Haussmann, et du pouvoir parlementaire, représenté par le cabinet, le pouvoir personnel devait succomber. Après la lettre de l'Empereur à M. Emile Ollivier, après la composition du ministère, rien ne marque mieux le triomphe de l'esprit nouveau.

Maintenant, nous le dirons avec une entière franchise : La révocation d'un homme tel que M. Haussmann est une affaire grave, et nous croyons que le cabinet aurait fort bien pu, sans être accusé d'une déférence excessive pour le pouvoir personnel, envisager la question dans les termes où elle était posée par l'Empereur.

M. Haussmann a fait, sous l'impulsion du souverain, une œuvre immense que l'Europe admire et nous envie. Il y a deux choses dans cette œuvre : les procédés et les résultats. Les procédés, nous n'avons pas attendu la dernière heure pour les blâmer; nous avons été les premiers à regretter que le préfet de la Seine ne se fût pas renfermé dans une régularité scrupuleuse, et qu'il eût ouvert la porte, par le sans-façon de son attitude, à des critiques qui n'étaient que trop fondées.

Mais les résultats sont là et ils sont gigantesques. L'homme qui a transformé Paris et fait de la capitale de la France la cité reine du monde civilisé, l'homme qui a conçu et exécuté ce merveilleux ensemble de travaux, dont ses adversaires les plus acharnés eux-mêmes ne peuvent méconnaître l'utilité et la grandeur, l'homme qui, dans l'accomplissement de cette entreprise sans égale, — elle survivra à bien des attaques et à bien des ministères, — a apporté une invincible persévérance et déployé une fécondité inépuisable de ressources : cet homme n'est pas le premier venu et ne mérite pas d'être renvoyé comme un fonctionnaire subalterne et prévaricateur.

L'impression produite, de l'autre côté du détroit, par la constitution du nouveau ministère est excellente : les journaux de Londres sont généralement favorables dans leurs appréciations.

On écrit de Paris, le 4 janvier, à l'Union de l'Ouest :

Les dépêches des départements font connaître que le nouveau ministère est accueilli partout avec une grande faveur; ce qui satisfait principalement, c'est d'être sorti de l'incertitude; de plus, on a confiance dans la capacité et l'honnêteté des principaux membres du cabinet.

Nous connaissons le programme signé par les nouveaux ministres, comme membres du centre droit et du centre gauche, et nous devons espérer qu'il n'en sera pas de ce programme comme de tant d'autres, mais qu'il sera fidèlement exécuté.

Nous voilà d'abord débarassés, il n'en faut certainement pas douter, des candidatures officielles, et les élections du 10 janvier permettront de juger le nouveau cabinet d'après ses œuvres.

La neutralité sera observée par le gouvernement dans ces élections et notamment dans celle de la Vendée, où la lutte va s'engager entre M. de Falloux et le baron Alquier, le candidat de la gauche démocratique. Nous disons que le gouvernement doit garder la neutralité, mais sera-t-elle sincère? Les nouveaux ministres sont dans l'obligation d'y veiller, car le baron Alquier est, dit-on, le gendre de M. Conti, lequel se livre à des manœuvres souterraines en faveur du candidat démocrate.

Le ministère s'est engagé, assure-t-on, à ne pas mettre, pour le moment, sur le tapis la question de dissolution du Corps-Législatif. Elle ne peut évidemment être posée avant le vote d'une nouvelle loi électorale qui sera préparée dans la session actuelle et ne sera sans doute votée que dans la session de 1871. Les nouvelles élections générales n'auraient donc lieu qu'à cette époque.

Le marquis de la Valette a envoyé, dit-on, sa démission d'ambassadeur à Londres. Sa position n'est plus possible avec un cabinet parlementaire et avec les habitudes d'intrigues de ce diplomate, ainsi que ses correspondances mystérieuses avec l'Empereur et l'Impératrice.

On écrit de Paris, le 5 janvier, au Phare de la Loire :

On croit que nos ministres sont d'accord sur la question romaine, le cabinet ayant, sous ce rapport, une couleur très-tranchée. Quant à l'Allemagne, il sera curieux de comparer l'attitude de M. Daru, qui suit, dit-on, les aspirations connues de M. Thiers, aux sympathies avortées de M. Emile Ollivier pour les aspirations militaires des Allemands, et par conséquent pour une politique de non-intervention.

Ce que je vous disais de la politique extérieure du nouveau ministère, je puis le dire également de la politique intérieure en ce qui

concerne la grande question des traités de commerce et du libre-échange. Le cabinet paraît, à première vue, devoir être divisé sur cette question, et c'est à l'opinion publique et aux députés des diverses régions à agir sur la Chambre, et par elle sur le ministère, pour le faire pencher du côté qui peut être le plus conforme aux intérêts généraux du pays.

M. Louvet a eu une longue conférence avec son secrétaire général, M. Ozenne, à propos de la délicate question des traités qui vont expirer cette année. A ce propos, permettez-moi d'appeler votre attention sur l'agitation qui se produit aux Etats-Unis en faveur d'un abaissement des tarifs douaniers, qui sont une lourde charge pour la masse des consommateurs, une occasion de fraudes scandaleuses et une source de revenus assez maigres en définitive pour le trésor fédéral.

On a dit, et cela est très-certain, que M. Odilon Barrot allait être appelé à présider une grande commission ayant pour objet de préparer les bases d'un projet de décentralisation sérieuse.

On sait que M. Odilon Barrot s'est beaucoup occupé de cette question dont la solution est si impatiemment attendue, et qu'il en a fait, il y a environ quinze ans, l'objet d'un livre.

On a dit que l'Empereur avait écrit récemment à M. Odilon Barrot une lettre où il faisait appel à leurs anciens rapports et réclamait son concours dans l'œuvre de transformation dont le sénatus-consulte a été le point de départ. Le fait est exact.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le Sénat a consacré mercredi sa séance publique tout entière à la discussion de son règlement intérieur.

Au début de la séance, M. de Maupas a déposé une demande d'interpellation sur la politique intérieure du gouvernement.

La hâte assemblée va donc avoir, au premier jour, à discuter cette interpellation ainsi que celles de MM. Rouland et de Butenval.

— On lit dans le *Journal officiel* :

Le journal le *Rappel*, dans son numéro du 5 janvier, annonce que le premier acte du nouveau ministère a été d'ordonner des poursuites contre les rédacteurs et l'imprimeur de ce journal.

Cette assertion est complètement inexacte. Les poursuites dont il s'agit ont été ordonnées à une date antérieure à la constitution du nouveau ministère.

— On lit dans la *Patrie* :

Plusieurs journaux annoncent que dans le programme du nouveau ministère figure la réduction de l'armée pour une proportion assez notable. Sans préjuger l'avenir, nous croyons

dans un hôtel seigneurial de ce quartier qu'il avait établi sa résidence, pour se soustraire, disait-il, au fracas de la ville, en réalité parce que de ses fenêtres il apercevait la partie de la Loire où s'exécutaient les noyades, et, au milieu du fleuve, la funèbre prairie de Mauves, où, pour varier ses plaisirs, il faisait mitrailler par pelotons quelques centaines d'aristocrates.

A l'hôtel l'attendait une nombreuse réunion de patriotes à tous crins : Gouchon, l'inepte président de la commission militaire; le négrier Goullin, qui s'était formé sur la côte de Guinée à la pratique de la liberté; le banquier Dechaux, qui, pour liquider sa position, envoyait ses créanciers à la guillotine; Grandmaison, un assassin avéré, sauvé jadis de la potence par l'intervention d'un grand seigneur; Bachelet, un notaire véreux, flétri par la sentence de ses collègues; le quincaillier Mainguet, le maçon Jean Levéque, l'horloger Bologniel, tous gens de sac et de corde, pour qui le désordre était une sauvegarde, et l'anarchie un refuge. De jeunes et jolies femmes caquetaient au milieu de cette canaille, malheureuses créatures qui, pour la plupart, n'avaient pas su mourir, et qui, sur les degrés de l'échafaud, avaient payé de leur honneur la rançon de leur vie. Une ancienne actrice du Grand-Théâtre, que ses liaisons avec la gentilhommerie du pays avaient fait emprisonner comme suspecte, et que Carrier avait ra-

massée au pied de la guillotine, était la reine de ce harem. Elle se nommait Angélique Caron. Belle, spirituelle, élégante d'instinct, mais cynique par calcul et et impitoyable par lâcheté, elle s'était élevée d'emblée à la hauteur de son nouveau rôle; elle excitait les cruautés du monstre, loin de les modérer.

Dès que le proconsul, suivi de son escorte, eut tourné le coin de la rue, Goullin lui cria de la fenêtre :

— Arrive donc, citoyen représentant, le potage refroidit, et les citoyennes s'impatientent.

Carrier daigna sourire en apercevant la joyeuse société qui était accourue sur le balcon, et s'adressant au factionnaire, qui lui présentait les armes :

— Je ferme boutique pour toute la journée, lui dit-il. Si quelqu'un avait l'audace de forcer la consigne, tu lui flanquerais ta baïonnette dans le ventre. J'ai dit.

— Enfin! exclama le président Gouchon, lorsque Carrier eut franchi le seuil de la porte, te voilà délivré de tes traîneurs de sabre!

— Dieu merci! répartit Carrier.

— Il n'y a plus de Dieu.... hurla Jean Levéque.

— Une distraction, citoyen... Ouf! la journée a été chaude. Quels rustres, mes enfants, que tous ces héros de caserne!

— Comment as-tu trouvé le monumental Kléber?

— Brutal et insolent, comme d'habitude. Patience!

il ne portera pas toujours la tête si haut. J'espère bien la faire tomber.

— Et le sensible Marceau?

— Un niais! Ne s'est-il pas formalisé du bon tour que nous avons joué à ses chers amis d'Anenis? Il paraît que l'épaulétière avait pris l'arnie au sérieux. Le bruit de la fusillade lui a tourné sur le cœur. Pour un peu j'envoyais chercher le flacon de sels d'Angélique. Croiriez-vous qu'il a eu la bêtise de qualifier cette plaisanterie de trahison? Dieu me pardonne! — Ne te fâche pas, citoyen Levéque! — Ces imbéciles-là s'imaginent qu'on peut venir à bout d'une guerre civile avec des devises de mirilton.

— Tu nous conteras tout cela au dessert, hasarda Goullin.

— Bien dit! A table! à table! La main aux citoyens, citoyens!

On passa à la salle à manger. Alors commença une orgie sans nom. Aux propos qui se tenaient, on eût dit que c'était de sang et non de vin que s'abreuyaient les sinistres convives.

La fête touchait à sa fin, et le bruit des baisers commençait à succéder au bruit des verres, lorsqu'un violent tumulte se fit dans l'antichambre et éveilla l'attention de Carrier.

Au même instant, un homme en carmagnole et coiffé

d'un bonnet rouge entra précipitamment dans la salle.

— Il y a trois militaires, dit-il, qui demandent à parler au citoyen représentant.

— Tonnerre! s'écria Carrier en bondissant sur son siège, j'avais défendu qu'on laissât entrer qui que ce fût.

— Le factionnaire, répondit l'homme à la carmagnole, est un Mayennais. Il prétend que la consigne que tu lui as donnée ne peut pas s'appliquer à un aide-de-camp du général Kléber.

— Que le diable emporte Kléber et ses aides-de-camp! vociféra Carrier, pourpre de vin et de colère.

Il n'avait pas achevé, que la porte s'ouvrait et que Bénédicet, suivi de Raoul et de Coquelicot, paraissait sur le seuil.

— Tu me recevras pourtant, citoyen Carrier, dit Bénédicet avec une fermeté froide, ou je fais monter tout le poste, et je l'envoie entre deux files de grenadiers l'expliquer avec le général.

En entendant cette menace, tous les convives s'étaient levés en tumulte. Quelques mains cherchaient des couteaux; d'autres s'étaient déjà armées de bouteilles. Les femmes poussaient des cris de paon et augmentaient le désordre.

Quant à Carrier, les poings serrés et l'écume à la

pouvoir affirmer que non-seulement la mesure n'a pas été décidée, mais qu'elle n'a pas été agitée.

Une pareille mesure se rattache aux plus importantes questions de politique générale, et on sait qu'aucune puissance n'est entrée jusqu'ici, d'une manière quelconque, dans la voie du désarmement.

— On assure qu'il est question de confier à M. About l'administration du département du Nord, en remplacement de M. de Saint-Paul.

— Par arrêté en date du 5 janvier 1870, M. Michel Cornudet, auditeur au conseil d'Etat en service extraordinaire, a été nommé chef du cabinet du ministre présidant le conseil d'Etat.

— C'est M. Camille Doucet qui remplira, dit-on, au ministère des beaux-arts, les fonctions de secrétaire général.

— Un individu, âgé de trente ans environ, se présentait lundi soir au commissariat de police du palais de justice, et, après avoir annoncé son état de vagabondage, demandait à être immédiatement envoyé au dépôt.

Déjà on lui apprêtait l'acte d'écrou, lorsque, en l'interrogeant, le secrétaire du commissaire de police remarqua, non sans un grand étonnement, les réponses hésitantes de ce malheureux.

Alors il le pressa tellement de questions, que cet homme perdit complètement la tête et, entre deux réponses mensongères, prononça le nom de Troppmann.

Ce fut une révélation pour les employés du commissariat qui, au lieu d'envoyer ce vagabond sommeiller paisiblement au dépôt de la Préfecture, le retinrent en le faisant surveiller de très-près non-seulement par des sergents de ville, mais aussi par des agents du service de la sûreté.

Une lutte s'engagea alors entre ce malfaitteur et le secrétaire du commissaire de police, — lutte dans laquelle l'inconnu dut s'avouer vaincu; car, malgré ses dénégations, ses protestations les plus énergiques, il en arriva à dire qu'il avait été le complice de Troppmann.

Puis, se jetant à genoux, il s'écria d'une voix lamentable :

« Je suis un grand misérable!... Aussi, devant vous, je veux m'humilier... Mais, je vous en supplie, ne me perdez pas... je ne recommencerais plus, je vous le promets... Envoyez-moi au dépôt comme simple vagabond... faites-moi relaxer demain matin, et, je vous le jure sur l'honneur, je travaillerai, je me conduirai en honnête homme... »

On lui passa immédiatement les menottes, et, avec les plus grandes précautions, on l'envoya à Mazas dans une voiture grillée entourée de gardes de Paris à cheval.

— Dans le compte-rendu du procès Tropp-

mann, on a pu lire une description minutieuse de la main du criminel de Pantin :

« La loi du Seigneur, a dit Moïse, sera écrite sur ton front et dans ta main. »

Le *Moniteur* a recherché, d'après les règles de la chiromancie, ce que signifiait cette main longue, osseuse, aux doigts noueux, au pouce long, plat, spatulaire, dépassant la phalange de l'index; et voici ce qu'il a recueilli en ayant recours à la science du chiromancien Desbarrolles :

A défaut d'autres preuves, disait Newton, le pouce me convaincra de l'existence de Dieu.

Les idiots de naissance viennent au monde sans pouces.

Les nourrissons tiennent, jusqu'à ce qu'une lueur d'intelligence leur vienne, les doigts par-dessus le pouce.

Et les gens près de mourir rentrent le pouce dans leurs doigts.

La première phalange du pouce de Troppmann est très-longue.

Les mystères de la main disent à ce sujet : Celui dont la première phalange est longue est un homme de tête.

Toute personne qui aura cette première phalange du pouce longue et forte aura une volonté puissante, énergique, une grande confiance en soi; si cette phalange est trop longue, la volonté ira jusqu'à la domination et la tyrannie.

Si la seconde phalange est courte, la logique et la raison seront faibles.

Si la troisième est faible, plate, peu apparente, « l'homme aura peu d'appétits sensuels. »

L'homme qui a une grande volonté indiquée par la première phalange longue et épaisse, et peu de logique par la seconde phalange courte, sera dominateur quand même; il voudra avec énergie, mais sans raison.

« Sa vie sera une lutte où il brisera sans cesse. »

En résumé, les doigts spatulés ou en spatule, ainsi nommés parce que chaque doigt offre la forme d'une spatule plus ou moins évassée, c'est : résolution, besoin de mouvement physique, action quand même, sentiment de la vie positive, intérêt matériel, amour sans tendresse, recherche du confortable et souvent audace et besoin de se faire voir.

AFFAIRE TROPDMANN.

M^{rs} Bozerian et Lachaud se sont rendus à La Roquette pour conférer avec Troppmann. Il paraît que la question des complices préoccupe les deux défenseurs. Troppmann aurait-il fait de nouvelles révélations? Il a voulu parler à part à M^r Lachaud, et on a fait éloigner un peu les personnes qui se trouvaient dans la cellule.

M. Claude s'est rencontré à La Roquette avec

M^{rs} Bozerian et Lachaud. La camisole de force a été mise de nouveau à Troppmann.

— Le dossier de l'affaire Troppmann n'est pas encore parvenu à la cour de cassation.

Disons à ce propos qu'on se trompe en croyant qu'un condamné à la peine de mort, s'il se pourvoit en cassation, prolonge sa vie de quarante jours. Il ne la prolonge ordinairement que de quinze jours ou trois semaines. Le condamné est obligé de remplir deux formalités s'il veut mettre obstacle à l'exécution immédiate de son arrêt : il faut qu'il signe son pourvoi dans les trois jours qui suivent la condamnation, que dans les dix jours suivants il dépose au greffe un mémoire contenant les moyens à l'appui de son pourvoi. La cour de cassation peut statuer sur le pourvoi le lendemain du dépôt, et, s'il est rejeté, l'exécution peut avoir lieu moins de vingt-quatre heures après. Ainsi, quinze jours suffisent pour qu'un arrêt de cour d'assises emportant peine capitale soit exécuté.

Ce n'est donc pas le condamné qui a quarante jours; c'est la cour de cassation qui est obligée de se prononcer sur un pourvoi avant l'expiration d'un délai de quarante jours. Mais il est bien rare qu'elle use de cette faculté : les pourvois des condamnés à mort sont examinés le plus promptement possible et toujours dès la première audience des trois audiences que la chambre criminelle tient toutes les semaines, les jeudi, vendredi et samedi.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La quête faite cette année en faveur des pauvres assistés par le Bureau de Bienfaisance est terminée; elle a produit, savoir :

Paroisse St-Pierre.....	1,038 fr.	65
— Nantilly.....	650	»
— St-Nicolas.....	796	85
— Visitation.....	238	75

A toutes ces sommes, il faut ajouter :

1° Don du chemin de fer.....	200	»
2° Un bon de 100 kil. de pain blanc, offert par une dame de la paroisse de Nantilly, évalué à..	50	»
Ensemble.....	2,934	25

Décidément, l'année s'annonce mal pour les ivrognes. Voici encore un vieillard, du Vaudenay, que l'on a trouvé mort à la porte de sa cave. Il avait succombé à un épanchement déterminé par une grande quantité de vin absorbé.

Vendredi matin, un affreux malheur est arrivé sur la ligne de Tours au Mans, à la station même de Mettray.

Un malheureux conducteur fit ce que font, par une déplorable et funeste habitude, tous

ou presque tous ses camarades, c'est-à-dire attendit que le train fût en marche pour regagner sa place, établie, comme on le sait, dans une petite cabane au sommet des wagons. Son pied manqua, il fut violemment renversé, glissa sous les wagons et eut les deux jambes littéralement broyées et détachées du tronc. Il se fit, de plus, en tombant, d'assez graves blessures à la tête.

Malgré les soins empressés de M. le docteur Duclou, médecin de la Compagnie d'Orléans, qui fit immédiatement transporter le blessé à l'hôpital Saint-Gatien, le pauvre jeune homme a succombé peu de temps après son entrée à l'hôpital.

Voici, d'après le prophète Nick, les probabilités du temps pour le mois de janvier :

« A part les époques critiques indiquées plus loin, le mois de janvier sera assez beau sur la France, l'Angleterre, la Hollande, la Belgique, la Bavière, la Suisse, la Lombardie et l'Espagne, principalement pendant la première quinzaine et particulièrement sur la zone supérieure. Cette période sera marquée par des froids intermittents rigoureux (12 degrés au moins dans le midi et 15 dans le nord). Avis aux patineurs. La deuxième quinzaine sera plus agitée avec temps mixtes, couvert, brumeux, humide.

Des éclaircies se produiront, avec gelées partielles vers le 18 et le 26. Neige abondante, principalement vers les 2, 16, 25. Crues d'eau subites pendant la troisième dizaine (France, Lombardie, Espagne).

» Giboulées ou grains, avec pluie ou neige, suivant l'altitude, vers le 1^{er}, (4), 9, 16, 23, 28, 31.

» Le mois de janvier sera peu propice aux travaux des champs, à cause du froid, de la neige ou de l'humidité. »

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Dans la presse parisienne, des appréciations diverses sur les débuts du ministère du 2 janvier.

La révocation de M. le baron Haussmann est le sujet de commentaires variés. L'impression générale est difficile à définir. C'est un mélange de satisfaction et de regret; on s'y attendait et l'on est surpris. On reconnaît à ce grand coup la présence d'un gouvernement qui se sent responsable et veut posséder la plénitude de son initiative; on constate dans l'abnégation avec laquelle l'Empereur s'est soumis à la volonté de ses ministres, le retour sincère et complet aux formes constitutionnelles.

L'attitude de M. le baron Haussmann, en présence du gouvernement qui le révoque, est,

pu résister à la tentation de lui brûler la cervelle.

— L'assassinat est toujours un crime, répondit gravement Bénédicte. Il ne sert parfois qu'à rendre intéressant un misérable. Si nous avions tué aujourd'hui l'infâme proconsul nantais, une foule d'imbéciles lui eût décerné demain une statue, comme à Marat.

— C'est juste! murmura le jeune gentilhomme.

— J'y songe! reprit Justin. Quand le monstre se réveillera...

— Nous ne serons plus à Nantes, je l'espère. Et d'ailleurs Carrier, sans doute, n'osera pas raconter ce que nous lui avons fait, intimidé par le souvenir de notre audace et par la crainte du ridicule qui rejallirait sur lui.

En parlant ainsi, Bénédicte accélérât sa marche, impatient de délivrer la comtesse, Blanche et Muguette.

C'était une terrible chose que l'intérieur d'une prison à Nantes sous le règne de Carrier. Et tout y était prison : la tour du Bouffai, le château ducal, l'évêché, les magasins de la douane, les carrières mêmes de Gigant dont on avait soigneusement fermé toutes les issues. Des populations entières y avaient été entassées, et les vides que faisaient chaque jour la guillotine, le canon et les noyades, étaient incessamment comblés par des charrettes de prisonniers qu'amenaient les bandes chargées de dépeupler les campagnes qu'on incendiait.

(La suite au prochain numéro.)

bouche, il fit en chancelant quelques pas vers le jeune officier.

— Insolent! s'écria-t-il d'une voix rauque, c'est moi qui vais te faire coffrer, et tu apprendras, si tu l'ignores, qu'un soldat, fût-il général, n'a pas d'ordre à donner à un représentant du peuple.

Bénédicte, les bras croisés, gardait une attitude impassible.

— Essaye! dit-il avec aplomb.

L'homme à la carmagnole s'était approché de Carrier. Il lui murmura rapidement à l'oreille :

— N'appelle pas, citoyen représentant. Je te l'ai dit, tout le poste est composé de ces pousse-cailloux de Mayence. Kléber est leur Dieu. Ils ne l'obéiraient pas.

Cette observation fit réfléchir Carrier. Il savait parfaitement que les Mayençais poussaient jusqu'au fanatisme leur dévouement à Kléber, et, comme il ne se souciait pas de compromettre son autorité, il jugea prudent de céder, quitte à prendre plus tard une terrible revanche.

— Jeune homme, dit-il en s'efforçant de se contenir, je veux bien pardonner à ton inexpérience; ton général, je l'espère, me saura gré de ma modération. De quelle mission t'a-t-il chargé? Parle, je t'écoute.

— Il y a trop d'oreilles ici pour entendre ce que j'ai à te dire, répondit Bénédicte en promenant un regard de

dégout sur l'assemblée; je te parlerai dans ton cabinet.

Carrier eut un moment d'hésitation. Les regards de ses amis, leur attitude, leurs vociférations protestaient énergiquement contre une concession de ce genre. Il prit pourtant son parti.

— Suis-moi, dit-il.

Il sortit, traversa plusieurs pièces, et, après avoir ouvert la porte de son cabinet, il invita Bénédicte à y entrer.

— Restez là, vous autres, dit-il impérieusement à Raoul et à Coquelicot.

Mais les deux jeunes gens le saisirent aussitôt par chaque bras et le poussèrent dans la chambre, dont Bénédicte ferma la porte à double tour.

Carrier devint blême de terreur. Il ouvrit la bouche pour crier; le froid d'un canon de pistolet que Raoul lui appliqua sur le front étouffa le cri au fond de sa gorge.

— Un guet-apens! murmura-t-il d'une voix étranglée.

— Un guet-apens, soit! répondit Bénédicte; on attaque les lions en face; les tigres se prennent au piège.

— Que me voulez-vous? demanda le misérable, grelottant de peur, et les yeux toujours fixés sur la gueule du pistolet.

— Rien que ta signature au bas de ce papier.

Carrier prit le papier que lui tendait Bénédicte et lut ces mots :

« Ordre au geôlier Laguëze de mettre immédiatement en liberté la ci-devant comtesse de Flavigny, la citoyenne Blanche de Flavigny, sa nièce, et la citoyenne Justine Cazeaux, arrêtées hier, par erreur, à la ferme des Touches, près d'Ancenis. »

— Est-ce tout? demanda-t-il après avoir signé.

— Absolument tout. Cependant, comme il pourrait te prendre la fantaisie de nous faire poursuivre et de mettre empêchement à l'exécution de l'ordre que tu viens de signer, il importe que tu sois pendant quelques heures dans l'impuissance d'agir.

Raoul appuya de nouveau le canon de son pistolet sur le front de Carrier, tandis que Coquelicot lui saisissait la tête qu'il immobilisait. Alors Bénédicte le contraignit de respirer un flacon rempli d'une essence préparée par M. Mathieu, essence soporifique et stupéfiante qui, en s'exhalant, eut bien vite profondément endormi le bourreau des Vendéens.

Et les trois jeunes gens se hâtèrent de sortir de l'hôtel.

— C'est égal, capitaine, dit Coquelicot, pendant que nous y étions, vous auriez bien dû me permettre d'étrangler ce scélérat-là.

— Sans la crainte du bruit, ajouta Raoul, je n'aurais

au reste, unanimement applaudie, tant il est vrai qu'en France l'énergie et la dignité exerceront toujours et sur tous les partis un légitime empire.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

SALLE DE L'HOTEL-DE-VILLE.

Vendredi 21 janvier, à 8 h. 1/2 du soir, — Conférence de M. EMILE DESCHANEL: **Portraits physiologiques et littéraires.**

Prix d'entrée: 2 fr. 50 c. par personne. — On trouve des billets chez le concierge de l'Hôtel-de-Ville.

EAU-DE-VIE VIELLE DE L'ANJOU.

M. DUBOIS, propriétaire à Varrains, informe le public que, depuis 1848 et 1849, il a toujours fabriqué de l'eau-de-vie de vin, et qu'il vient d'établir à Saumur, chez M. BOUCHARD-RAGUIN, épicière, rue du Portail-Louis, un dépôt d'eau-de-vie de vingt ans de fûtaille ne laissant rien à désirer.

Pour se convaincre de la finesse de l'arôme, il suffit d'en user dans une tasse à café.

M. Bouchard-Raguin s'est engagé par écrit à ne vendre aucune autre eau-de-vie que celle de M. Dubois.

Toute personne qui désirera des eaux-de-vie en fût pourra s'adresser directement à M. Dubois, à Varrains.

Prix, au litre (sans bouteille), 2 fr. 50.

Une concession sera faite à ceux qui prendront en fût. (12)

Comptoir Franco-Belge

H. Gislain,

6, Boulevard Sébastopol à Paris.

Achat et Vente de toutes valeurs à la Bourse de Paris. — Courtage officiel. — Paiement de tous coupons: 50 centimes pour cent.

Paiement des rentes *Italienne et Turque*. Les titres sont retournés dans la huitaine (mêmes coupures et mêmes numéros). Livraison des titres achetés dans les 4 jours. — Pour les titres vendus, envoi immédiat des fonds.

OBLIGATIONS DE HONDURAS

DOUBLE GARANTIE DE L'ÉTAT ET DU CHEMIN DE FER.

Prix. — Le prix d'émission était de 225 fr.; le prix de vente est de 225 fr., payables, 25 fr. comptant et 25 fr. de mois en mois.

Revenu fixe. — Intérêt de 20 fr. par an, exigible, 10 fr. le 1^{er} mars et 10 fr. le 1^{er} septembre.

Tirages. — Il y a deux tirages par an, l'un le 1^{er} février, l'autre le 1^{er} août; les numéros sortants sont remboursés à 500 fr.

Action de jouissance. — L'obligation, même après le capital remboursé, donne droit à une action dont le revenu annuel est estimé à 50 fr.

Une bonification de 2 p. 100 ou de 4 fr. 50 est faite à ceux qui paient l'obligation comptant. De plus, le coupon de 10 fr. du semestre

courant est payé de suite à l'acheteur. En sorte que le *prix net* de l'obligation ressort à 210 fr. 50, sans frais ni commission, contre livraison immédiate.

Pour 210 fr. 50, on a droit: 1^o à 20 francs d'intérêt fixe, soit 9 1/2 pour 100; — 2^o à une augmentation de capital de 90 fr. en une durée moyenne de moins de 9 années, par suite du remboursement à 500 fr., ce qui représente encore 10 fr. par an, soit 4 fr. 75 pour 100 en sus de l'intérêt; 3^o et enfin, après le remboursement du capital, à un revenu probable et supplémentaire de 50 fr. par an.

Les à-compte payés ne donnent droit qu'à l'intérêt fixe de 20 fr., proportionnellement à leur importance.

Les obligations de Honduras sont admises à la cote officielle de la Bourse de Paris.

Le Journal officiel donne toujours le premier des nouvelles du Honduras.

S'adresser :

Pour l'achat, le paiement des coupons et l'envoi gratuit de la liste des tirages des obligations de Honduras.

A la Caisse de l'UNION DES ACTIONNAIRES, place Vendôme, n° 10, Paris. (558)

TIRAGE DU 15 JANVIER. — GROS LOT, 200,000 francs.

Le tirage des Obligations de la ville de Paris a lieu le 15 janvier; divers lots, montant à 250,000 fr., seront répartis en espèces, aux 15 premiers numéros sortants. En adressant de suite un bon de poste de 12 fr. à M. Nor-

bert Estibal, rue Drouot, 2, à Paris, on devient propriétaire d'une obligation, laquelle court au tirage du 15 janvier et peut gagner un des lots de 200,000, 10,000, 5,000 fr. etc. Huit jours après le tirage, on peut résilier son chat en abandonnant les 12 fr. versés, sans autres frais. — Avantages offerts pour les obligations de 1869 seulement: un n° 12 fr.; trois n°s 53 fr.; six n°s 60 fr.; 10 n°s 90 fr.

— Aucune maladie ne résiste à la douce *Revalescière*. Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, nervose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalescière* chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (453)

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M^e DUPUY, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En la salle de la Mairie de Turquant,

Par le ministère de M^e Dupuy, notaire à Montsoreau,

Le dimanche 9 janvier 1870, à quatre heures du soir,

Deux hectares 14 ares 50 centiares de terre et vigne, en treize morceaux, situés sur les communes de Montsoreau, Turquant, Parnay et Souzay.

Ces immeubles appartiennent à M. Pierre-André Gauchais, propriétaire à Parnay.

S'adresser, pour tous les renseignements et pour traiter avant l'adjudication:

A M^e Dupuy, notaire à Montsoreau;

A M. François PERCHER, géomètre-expert à Saumur, rue Neuve-Beaupaire;

Et audit sieur GAUCHAIS. Il y aura toutes facilités pour les paiements. (560)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Au Pont-Fouchard,

Comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces; servitudes, cour, jardin et enclos de 55 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (461)

A LOUER

DE SUITE,

DEUX MAISONS, rue de la Petite-Bilange, ancien hôtel Boutet, composées chacune de salon, salle à manger, cuisine, 5 chambres à coucher, grands séchoirs, cave, écurie; remise et jardin.

S'adresser à M. A. BOLOGNESI, propriétaire, ou à M^e LE BLAYE, notaire.

A VENDRE

Une voiture de voyageur, servant de breack. S'adresser au Bureau du Journal.

A VENDRE

Une bonne CALÈCHE, légère, ayant peu servi, s'attelant à un seul cheval. S'adresser chez M. BERGE, carrossier, rue d'Orléans. (465)

A LOUER

PRÉSENTEMENT, ou pour la St-Jean,

PETITE MAISON,

Rue Courcouronne, n° 6. S'adresser, à côté, n° 8. (11)

A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise. S'adresser à M. Rivaud. (68)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, UNE PORTION

DE LA MAISON BERGE

A Saumur, place Saint-Pierre, occupée par M. Martin, ébéniste, et composée d'une boutique, de deux chambres, grenier, cave, etc.

S'adresser à M. CHEDEAU, avoué à Saumur. (4)

A LOUER

pour la Saint-Jean 1870,

UNE MAISON, propre au commerce, située à Saumur, rue St-Jean n° 51.

S'adresser à M. LAMBOURG, propriétaire, quai de Limoges. (516)

M^e LE BLAYE, notaire, demande un petit clerc. (8)

LA FRANCE ÉLEGANTE

ET

LE MONITEUR DES MODES DES DAMES ET DE L'ENFANCE

SE PUBLIE EN DEUX ÉDITIONS.

Bureau d'abonnements: 64, rue Sainte-Anne, Paris.

L'ÉDITION MENSUELLE

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS, PUBLIE :

- 1^o 12 numéros grand in-8°, format de luxe;
- 2^o 24 gravures de modes coloriées;
- 3^o 12 patrons découpés de grandeur naturelle, de robes ou confections.

Prix d'abonnement :

Un an : Départements, 12 fr. ; six mois : 7 fr.

L'ÉDITION BI-MENSUELLE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, PUBLIE :

- 1^o 24 numéros grand in-8°, format de luxe;
- 2^o 36 gravures de modes coloriées;
- 3^o 12 planches de broderies et travaux;
- 4^o 24 patrons découpés de grandeur naturelle de robes ou confections;
- 5^o Plusieurs morceaux de musique inédite pour chant et piano;
- 6^o Et une multitude de fantaisies en tapisserie, crochet, tricot, etc.

Prix d'abonnement :

Un an : Départements, 18 fr. ; six mois : 10 fr.

Envoyer un mandat sur poste au nom de M. MANTIN, directeur.

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des Petites Filles

(7^e ANNÉE).

La POUPÉE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte — contenant des petits Contes moraux, — Conseils aux Petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, Joujoux, Petit Théâtre, Musique, etc.

Paris, 6 fr. — Départements, 7 fr. 50.

La collection entière des six premières années forme quatre beaux volumes in-8°. (Chaque année coûte le même prix que l'abonnement).

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 15 novembre.

A PARIS, 1, BOULEVARD DES ITALIENS.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 6 JANVIER.			BOURSE DU 7 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	73 70	»	»	73 95	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	103 50	»	»	103 50	»	»
Obligations du Trésor.	497 50	»	»	498 75	»	»
Ville de Paris 1869.	364 50	»	»	363 50	»	»
Banque de France.	2855	»	»	2860	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1770	»	»	1765	»	»
Crédit Foncier colonial.	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole.	»	»	»	620	»	»
Crédit industriel.	»	»	»	645	»	»
Crédit Mobilier (estamp.).	206 75	3	75	210	»	1 25
Comptoir d'esc. de Paris.	713 75	»	»	716 25	2	50
Orléans (estampillé).	972 50	»	2 50	970	»	2 50
Nord (actions anciennes).	1152 50	2	50	1150	»	2 50
Est.	595	3	75	597 50	2	50
Paris-Lyon-Méditerranée.	987 50	»	2 50	990	»	2 50
Midi.	618 75	»	1 25	621 25	2	50
Ouest.	600	»	»	602 50	2	50
Charentes.	482 50	»	»	482 50	»	»
Vendée.	»	»	»	»	»	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1670	»	5	1668 75	»	1 25
Canal de Suez.	347 50	»	»	350 25	8	75
Transatlantiques.	191 25	»	»	205	»	13 75
Cable transatlantique.	431 25	16	25	347 50	16	25
Compagnie immobilière.	87 50	»	2 50	90	»	2 50
Emprunt italien 5 0/0.	54 90	»	»	55 50	»	60
Autrichiens.	840	»	5	836 25	8	75
Sud-Autrich.-Lombards.	527 20	»	2 50	528 75	1	25
Victor-Emmanuel.	»	»	»	55 50	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	393 75	»	»	388 75	»	5
Est-Hongrois.	312 50	»	»	»	»	»
Foncier autrichien.	927 50	»	3 75	930	»	2 50
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	342 50	»	»	342	»	»
Orléans.	339	»	»	335	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	335	»	»	333	»	»
Ouest.	333 50	»	»	333	»	»
Midi.	333	»	»	332	»	»
Est.	339	»	»	338	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur